

Rapport du comité de Salut public sur les victoire de l'armée de Sambre-et-Meuse, lors de la séance du 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794)

Jacques Alexis Thuriot, Pierre Mathurin Gillet

Citer ce document / Cite this document :

Thuriot Jacques Alexis, Gillet Pierre Mathurin. Rapport du comité de Salut public sur les victoire de l'armée de Sambre-et-Meuse, lors de la séance du 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 48-49;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17428_t1_0048_0000_9

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Liste des membres nommés au comité des Transports, postes et messageries (58).

Résultat du dépouillement des scrutins pour le complément du comité des Transports.

Citoyens,
Creuzé-Pascal, Dautriche.
Loiseau,

Barailon,
Himbert,

Suppléants
Bion.

Liste des membres nommés au comité Militaire (59).

Résultat du dépouillement des scrutins pour le complément du comité Militaire.

Citoyens,
Dubois-Crancé, Prieur
(de la Côte-d'Or),
Carnot, Rovère,
Lemane, Viennet,
Alquier, Bernard-Saint-
Affrique.

Dubois
(du Haut-Rhin)
Louis
(du Bas-Rhin),
Gaudin,

Harmand,

Suppléants
Cavaignac,

Deville,

Châteauneuf-
Randon,
Duquesnoy.

Liste des membres nommés au comité des Décrets, procès-verbaux et archives (60).

Résultat du scrutin pour la nomination de quatre membres au comité des Décrets, procès-verbaux et archives.

Citoyens,
Bouillerot, Auger,
Engerran, Poisson.

Pérard,

Personne,
Enjubault,

Suppléants
Le Blanc (des Bouches-
du-Rhône).

Liste des membres nommés au comité de Division (61).

Citoyens,
Duval (de l'Aube), Albuys.
Gourdan,

Allafort,
Devars,

Suppléants
Gay-Vernon.

Liste des membres nommés au comité des Colonies et de marine (62).

Résultat du scrutin de trois membres à remplacer dans le comité des Colonies et de marine.

(58) C 321, pl. 1333, p. 15, signé de Lanot.

(59) C 321, pl. 1333, p. 16, signé de Lanot.

(60) C 321, pl. 1333, p. 9, signé de Romme.

(61) C 321, pl. 1333, p. 10, minute signée de Guyet-Laprade.

(62) C 321, pl. 1333, p. 11, minute de la main de Voul-land.

Citoyens,
Guezno,
Topsent,

Martel.

Suppléants
Chaumont (de l'Ille-et-Vilaine)
Gaudin.
Michel (du Morbihan),

Liste des membres nommés au comité des Secours (63).

Résultat du scrutin pour la nomination de quatre membres au comité des Secours.

Citoyens,
Roger Ducos, Mauduyt,
Jard-Panvillier, Bouret.

Suppléants
Dutrou-Bornier, Zangiacomì,
Dumont
(du Calvados), Le Carpentier (64).

40

Le représentant du peuple Piette expose à la Convention nationale qu'il a été chargé, de la part du citoyen Théophile Duvernet, détenu depuis environ douze mois aux Carmes, de remettre sur son bureau un ouvrage renfermé dans le paquet qu'il présente, et dont il demande l'ouverture. Le paquet ayant été ouvert et trouvé contenir une nouvelle histoire de Voltaire par le citoyen Théophile Duvernet, et une nouvelle lettre de ce citoyen, par laquelle il demande le dépôt de cet ouvrage au comité d'Instruction publique, et qu'il soit statué sur sa détention.

Sur la proposition du même membre, la Convention nationale renvoie l'ouvrage qu'il a déposé sur le bureau au comité d'Instruction publique, et au comité de Sûreté générale pour statuer le plus promptement possible sur la demande de mise en liberté du citoyen Duvernet (65).

41

THURIOT, au nom du comité de Salut public : Représentants du peuple, en adoptant hier à l'unanimité une adresse qui développe les principes imprimés dans tous les coeurs vertueux, vous avez porté un coup terrible aux intrigants, aux fripons, et surtout aux prétendus patriotes par excellence qui trament dans le secret la perte de la patrie.

(63) C 321, pl. 1333, p. 12, minute de la main de Rous-
sel.

(64) P.-V., XLVII, 93-96. *Ann. R.F.*, n° 20; *M.U.*, XLIV,
316-317.

(65) P.-V., XLVII, 96. C 321, pl. 1333, p. 17, minute signée
de Piette, et p. 30, décret imprimé. *Ann. Patr.*, n° 648; *F. de la
Républ.*, n° 20; *J. Fr.*, n° 746; *J. Perlet*, n° 747; *M.U.*, XLIV, 302.

Je viens, au nom du comité de Salut public, vous communiquer des nouvelles qui ne sont pas moins accablantes pour eux. (*Vifs applaudissements.*)

L'armée de Sambre-et-Meuse, après avoir forcé l'ennemi sur les bords de la Roër, s'est empressée de profiter de sa victoire; elle a divisé ses troupes en trois colonnes: une s'est portée sur Bonn pour lier la droite de cette armée avec la gauche de l'armée de la Moselle; une autre sur la route de Dusseldorf, et la troisième sur Cologne.

Lorsque les Français se sont portés à Heuss, ville séparée de Dusseldorf par le Rhin, les avant-postes de l'ennemi l'avaient abandonnée; retranchés dans Dusseldorf, ils ont de cette ville fait feu de leur artillerie sur l'avant-garde du général Kléber; à l'instant elle a été bombardée; elle était en feu lorsque notre collègue Gillet écrivait sa dépêche. (*On applaudit.*)

L'armée française est en possession de Cologne. (Les applaudissements recommencent; les cris de *vive la république!* se font entendre dans toutes les parties de la salle et des tribunes.) (66)

[Les plus vifs applaudissements font retentir la salle: l'assemblée se lève toute entière aux cris de *vive la liberté.*] (67)

Elle y a trouvé une artillerie nombreuse, un arsenal qu'on annonce être l'un des mieux fournis de l'Europe, et de vastes magasins. (*Nouveaux applaudissements.*)

Représentants du peuple, votre objet est rempli; l'ennemi a été obligé de passer le Rhin et de nous abandonner les lieux les plus avantageux pour les quartiers d'hiver (68).

[Les applaudissements se renouvellent avec le même enthousiasme: l'assemblée toute entière se lève de nouveau; on agite les chapeaux en l'air; les cris de *vive la liberté, la république, retentissent de toutes parts.*] (69)

Ce qui s'est passé à Cologne lors de l'arrivée de nos troupes est une preuve irrésistible que tous les peuples abhorrent le joug du despotisme, et qu'il est de la plus sage politique de séparer toujours leur cause de celle des tyrans.

Tous les habitants de cette ville se sont pressés sur le passage des soldats de la Liberté, et ont fait entendre l'expression de l'admiration et de l'allégresse. Il semblait qu'en possédant dans leurs murs une partie d'une armée immortalisée par une suite non interrompue de victoires, ils se croyaient assez heureux pour être associés à sa gloire. (*On applaudit.*)

Le grand acte de possession que nous avons fait et ceux qui doivent le suivre encourageront les peuples qui demandent à grands cris compte de l'or et du sang qui n'ont été versés que pour servir l'orgueil et assurer le règne universel de la tyrannie.

Ils donneront de l'énergie aux hommes qui cherchent les grands principes, et qui paraissent disposés chez toutes les puissances coalisées à parler sincèrement en faveur de la liberté et de l'égalité.

Que la Convention nationale reste à la hauteur où elle est, et c'en est fait, tous les ennemis de la république seront anéantis. (*Vifs applaudissements.*) (70)

Voici les nouvelles.

Gillet, représentant du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse, au comité de Salut public (71).

Au quartier général, à Cologne, le 16 vendémiaire, l'an 3^e de la République.

L'armée de Sambre-et-Meuse, chers collègues, avait entrepris de chasser l'ennemi au-delà du Rhin; je vous annonce qu'elle a rempli sa mission. Nous entrâmes hier à Cologne, aux acclamations d'un peuple immense qui se pressait sur notre passage, pour voir une armée célèbre par une suite non interrompue de victoires.

Les ennemis avaient profité de la nuit précédente pour achever leur retraite au moyen des ponts qu'ils avaient jetés sur les différents points au-dessous de Cologne.

L'armée est satisfaite d'elle-même: elle jouit de ses travaux en voyant les rives du Rhin, et je crois que les Autrichiens sont encore plus contents de voir cette barrière entre nous et eux; car il ne s'est presque pas écoulé un jour, depuis six mois, qu'ils n'aient entendu à leur réveil le bruit de nos canons, ce qui les gênait beaucoup.

Cologne renferme de grands magasins, une artillerie nombreuse et un arsenal qui est, dit-on, l'un des mieux pourvus de l'Europe. j'ai donné les ordres nécessaires pour dresser des inventaires que je vous enverrai aussitôt qu'ils m'auront été remis.

Je vous envoie les clefs des villes de Cologne, de Juliers et d'Aix-la-Chapelle.

Salut et fraternité.

GILLET. (*On applaudit.*)

Thuriot propose ensuite, et l'Assemblée adopte le décret suivant.

La Convention nationale décrète :

ARTICLE PREMIER. – L'armée de Sambre-et-Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie.

(70) *Moniteur*, XXII, 203; *Bull.*, 19 vend.; *Débats*, n° 749, 298-299; *J. Mont.*, n° 146; *M.U.*, XLIV, 300-302. Mention dans *Ann. Patr.*, n° 648; *Ann. R.F.*, n° 20; *C. Eg.*, n° 783; *Gazette Fr.*, n° 1013; *F. de la Républ.*, n° 20; *J. Fr.*, n° 745; *J. Mont.*, n° 164; *J. Paris*, n° 20; *J. Perlet*, n° 747; *Mess. Soir*, n° 783, 784.

(71) *Moniteur*, XXII, 203; *Bull.*, 19 vend.; *Débats*, n° 749, 299-300; *Ann. R.F.*, n° 20; *C. Eg.*, n° 783; *Gazette Fr.*, n° 1013; *F. de la Républ.*, n° 20; *J. Fr.*, n° 745; *J. Mont.*, n° 164; *J. Perlet*, n° 747; *Mess. Soir*, n° 783.

(66) *Moniteur*, XXII, 202.

(67) *Débats*, n° 749, 298.

(68) *Moniteur*, XXII, 202-203.

(69) *Débats*, n° 749, 298.